

1.7 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Reconnaissance de la Fédération sportive de biathlon»

1.8 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Reconnaissance du biathlon»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Philippe Dodrimont (MR). – Avec près de 500 sportifs affiliés, la Ligue belge francophone de biathlon (LBFBia) regroupe depuis 2022 toutes les pratiques du biathlon (hiver, été, roller ski ou cross biathlon) et compte sept clubs (Liège, Tournai, Malonne, Profondeville, Grez-Doiceau, Spa...). Remplissant tous les critères du décret du 22 décembre 1977 fixant les conditions de reconnaissance des fédérations sportives et les conditions d’octroi de subventions de fonctionnement à ces fédérations pour la reconnaissance des fédérations sportives, la Ligue a déposé un dossier en ce sens auprès de l’ADEPS.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de ce dossier? La LBFBia a-t-elle des chances d’obtenir cette reconnaissance? Répond-elle à tous les critères demandés par le décret? Quand recevra-t-elle une réponse?

Depuis une dizaine d’années, les sportifs de haut niveau évoluant aux Jeux olympiques et en Coupe du monde et les jeunes espoirs de cette discipline devaient passer par la Fédération francophone belge de ski (FFBS) pour avoir accès aux aides sportives de l’ADEPS. Mais la FFBS ne souhaiterait plus accueillir le biathlon et la Fédération internationale insiste sur le fait d’avoir une fédération indépendante. Les deux parties sont donc d’accord pour se séparer.

Sans cette reconnaissance, la LBFBia annonce ne plus pouvoir soutenir ses athlètes de haut niveau, avec la perspective des Jeux olympiques d’hiver en Italie en 2026 et France en 2030. Sans cette reconnaissance, les clubs amateurs ne pourront pas avoir accès aux subsides de l’ADEPS, pour permettre d’accueillir de nouveaux affiliés.

M. Thierry Witsel (PS). – Récemment, j’ai été interpellé par le président de LBFBia, Joachim Wacquez, au sujet de la demande de reconnaissance auprès de l’ADEPS. Cette fédération sportive a été créée en 2022 pour rassembler toutes les pratiques du biathlon – hiver, été, en roller ski ou cross biathlon. Elle compte désormais sept clubs répartis dans toute la Wallonie, avec près de 500 sportifs affiliés.

Le biathlon est un sport olympique qui mêle deux épreuves. Initialement, la

course en ski de fond, puis le tir à la carabine. Ensuite, le cross biathlon s'est développé en organisant un trail dans les bois avant la séance de tir. Deux infrastructures permanentes existent, équipées de vrais pas de tir de biathlon: d'une part, Elsenborn; d'autre part, le centre ADEPS de Spa-La Fraineuse.

Auparavant, pour bénéficier des aides ADEPS, les représentants de cette discipline sportive passaient par la FFBS. Désormais, celle-ci ne souhaite plus accueillir le biathlon en son sein. De plus, le cross biathlon n'a pas de lien avec les sports de glisse. Par conséquent, la LBFBia veut acquérir son indépendance.

Pour elle, le moment semble être opportun d'avoir une fédération reconnue, avec ses sportifs de haut niveau, et de faire partie intégrante de l'ADEPS. Ce sont ses objectifs. Madame la Ministre, connaissez-vous cette discipline? Avez-vous déjà un avis sur sa reconnaissance? Dans sa demande de reconnaissance, la LBFBia respecte-t-elle tous les critères? Quand le Conseil supérieur des sports (CSS) doit-il rendre son avis?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la LBFBia a effectivement introduit un dossier de reconnaissance en qualité de fédération sportive auprès de l'Administration générale du sport (AGS), et ce, sur la base du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française. Ce dossier a été analysé par mes services, du point de vue tant administratif que sportif.

Conformément au décret du 3 mai 2019, le dossier de la LBFBia et l'analyse de l'AGS ont été envoyés au CSS pour avis. Comme pour les autres demandes de reconnaissance ou de renouvellement de reconnaissance, une décision sera rendue par le CSS.

Pour votre parfaite information, sachez que les fédérations et les associations sportives qui obtiendront une reconnaissance seront reconnues à partir du 1^{er} janvier 2025.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, nous attendons donc que l'analyse du dossier suive son cours et qu'une décision soit prise au début de l'année prochaine. Nous espérons avoir attiré votre attention sur cette belle discipline qui mérite la reconnaissance demandée.

M. Thierry Witsel (PS). – On attendra l'avis du CSS. C'est une discipline qui a vu le jour en 2022. On dénombre déjà 500 membres et sept clubs. J'ose espérer que cet avis sera positif et que la réponse tombera au 1^{er} janvier 2025.

1.9 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Résultats du conclave budgétaire»

M. Thierry Witsel (PS). – Dans un article paru le 12 octobre 2024 de «*La Dernière*

Heure», la ministre-présidente, par ailleurs chargée du Budget, a déclaré que le gouvernement fera le nécessaire pour ne pas faire d'économies dans le domaine de la culture. Le 10 octobre dernier, Madame la Ministre, vous aviez vous-même déclaré à «*La Dernière Heure*»: «Je ne veux pas d'économies sur le dos du monde sportif.»

Toutefois, votre majorité a déclaré à de multiples reprises que le gouvernement allait faire des économies, et ce, dans le but de respecter la trajectoire de redressement budgétaire imposée par l'Europe, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un avis du Conseil supérieur des finances (CSF).

Le gouvernement devra bien trouver l'argent quelque part. Or, le conclave budgétaire étant maintenant passé, il est opportun de vous poser quelques questions sur ses résultats. Je tenterai ainsi d'y voir un peu plus clair.

Certaines de vos compétences feront-elles l'objet d'économies? Le sport en sera-t-il réellement immunisé? Selon votre présentation, il n'y aurait pas d'économies dans le sport. Toutefois, le montant total des économies n'a pas été détaillé. Je reste donc inquiet. Quelle est l'ampleur des économies souhaitées? À quel horizon seront-elles réalisées? Est-il prévu dans certains domaines de compétences de bloquer ou limiter les indexations? Si oui, quelles compétences sont concernées? Pour quels montants?

Par ailleurs, quelles décisions ont-elles été prises lors du conclave budgétaire en ce qui concerne vos compétences, notamment celles liées à la fonction publique? Qu'en est-il de la norme de remplacement? Quelles économies celle-ci génère-t-elle? Combien de fonctionnaires sont concernés? Quel pourcentage est-il concerné? Enfin, quel montant avez-vous budgétisé pour le deuxième pilier de pension en 2025 et pour les années suivantes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, l'ensemble des économies européennes – et singulièrement la Belgique – sont frappées par l'inflation. Comment le sport, secteur associatif par excellence, pourrait-il faire abstraction de cet état de fait? En effet, nos clubs louent des infrastructures, paient des factures énergétiques, rétribuent les entraîneurs et les bénévoles, acquièrent une série de biens... L'augmentation des cotisations n'a, dès lors, rien de surprenant.

Néanmoins, à ce stade, les fédérations sportives n'ont pas tiré de sonnette d'alarme quant à une diminution des affiliations lors de cette rentrée. D'ailleurs, le nombre d'affiliés a augmenté de 18 262, soit une croissance de 2,38 %, pour atteindre 785 980 affiliés.

L'ADEPS offre des alternatives en proposant des stages à des prix démocratiques à partir de 60 euros pour une semaine. À cela s'ajoutent plus de 1 000 marches

ADEPS entièrement gratuites. Il est également possible de solliciter une intervention de la part des mutuelles qui prennent en charge une partie des cotisations ou d'obtenir un soutien de la part des autorités locales sous forme de «chèques-sports». Ces dispositifs sont recensés sur le site de l'ADEPS qui constitue un outil informatique utile pour guider les citoyens.

Le dispositif Pass'Sport bénéficie à l'ensemble des fédérations et associations sportives reconnues. Je ne peux qu'encourager ces dernières à transmettre les modalités d'octroi à leurs clubs et à leurs membres afin de garantir une diffusion large de l'information.

En termes de budget, selon toute vraisemblance, le sport ne subira qu'une réadaptation marginale en 2025. Malgré l'ampleur des économies décidées par le gouvernement, je peux déjà vous confirmer qu'aucun impact ne devrait être ressenti sur les projets en cours. Les derniers détails des imputations des différentes économies sont en cours de finalisation.

Je prône une rationalisation des deniers publics pour améliorer l'efficacité des aides déjà existantes comme le Plan-programme «Sport de haut niveau» ou encore les subventionnements de fonctionnement octroyés à toutes les fédérations sportives. Parmi ces fédérations, les deux fédérations de handisport devront, à terme, évoluer pour ne former qu'une structure.

À titre d'information, le budget initial du sport pour l'année 2024 était de 81 millions d'euros, en ce compris la dotation annuelle en infrastructures.

Concernant le transfert des compétences, aucun calendrier ne peut être établi tant que les négociations du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ne seront pas terminées.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir levé le voile sur certains éléments dans votre réponse. Tout ceci reste assez flou à nos yeux. En effet, nous n'avons aucune vision à moyen ou long terme sur les politiques qui seront menées tout au long de la législature. Nous n'apercevons rien non plus concernant les ambitions consacrées dans la DPC.

Ceci étant, j'entends que votre souhait est de réaliser des rationalisations et que celles-ci n'auront pas de conséquences pour le monde du sport. Je resterai donc attentif à ce dossier et n'hésiterai pas à revenir vers vous, Madame la Ministre, si le besoin s'en présentait.

1.10 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Audit externe de l'ADEPS»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, en tant que député marquant son intérêt pour les matières sportives, mon objectif est de tout faire pour que les moyens alloués au sport, tant amateur que de haut niveau, soient suffisants. J'ai

lu que vous aviez demandé un audit externe sur l'ADEPS, son fonctionnement général, ainsi que sur la gestion des centres qui y sont rattachés. Vous dites par ailleurs vouloir vous assurer que l'argent alloué soit bien utilisé et cela me paraît logique.

Comme le précise la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement «procédera à un audit externe de fonctionnement de l'ADEPS dans le but de rendre un service plus efficient à l'ensemble des usagers et établira un cadastre des droits réels de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de revoir les modèles de gestion des Centres sportifs ADEPS.»

Madame la Ministre, quelles sont vos attentes par rapport au travail de l'ADEPS? Quels sont les objectifs de l'audit externe que vous avez commandé? Quand ses résultats nous parviendront-ils? Nous garantissez-vous que tous les emplois seront maintenus, quels que soient ces résultats?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, un audit externe relatif au fonctionnement de l'ADEPS est effectivement prévu dans la DPC du gouvernement. Il s'agit avant tout d'une opportunité, pour l'Administration générale du sport (AGS), d'évaluer à la fois les méthodes de travail et l'efficience des politiques de l'ADEPS.

La semaine dernière, une réunion entre l'AGS et mon cabinet a été organisée pour définir plus précisément les contours de ce futur audit. L'objectif est de le réaliser en collaboration avec l'administration. L'opérateur externe qui sera désigné dans le cadre du marché public à venir sera chargé d'évaluer le fonctionnement interne actuel de l'ADEPS, mais aussi de fournir des recommandations en termes de procédures et d'organigramme. Notre objectif est de nous assurer que chaque euro investi l'est au bon endroit. Je souhaite que la procédure de marché public soit lancée au début de l'année 2025 afin de disposer d'un rapport au second semestre 2025.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, il me paraît important d'évaluer la méthode de travail. J'entends que vous avez déjà pris des mesures pour ce faire et prévu une réunion entre l'AGS et votre cabinet. Nous devons veiller à ce que l'audit qui débutera en 2025 n'entraîne pas de perte d'emploi. Je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet.

1.11 Question de M. Loïc Jacob, intitulée «Budget ADEPS dédié aux régies communales épuisé: quel sort pour les dossiers en attente?»

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Les communes et les régies communales autonomes peuvent solliciter l'ADEPS pour obtenir des subventions afin d'acheter du matériel sportif. L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du

19 octobre 2023 fixant les conditions d'octroi des subventions pour l'organisation de compétitions sportives nationales et internationales et la participation à des compétitions sportives internationales, qui encadre ce processus, est entré en vigueur au début de cette année. L'achat de matériel sportif nouveau est très important pour les pouvoirs locaux qui soutiennent ainsi leurs associations et clubs sportifs.

Néanmoins, il nous revient que certains dossiers ont été laissés sur le carreau. En effet, la procédure requiert d'abord la complétude du dossier. Ensuite, l'inspection de l'ADEPS doit rendre un avis positif. Enfin, comme le prévoit l'article 21 de l'arrêté du 19 octobre 2023, il faut évidemment que les crédits budgétaires soient toujours disponibles. Or, il semble que l'enveloppe pour les dossiers de 2024 était déjà épuisée à la fin de l'été. Il a été répondu à ces acteurs que leurs dossiers seraient déposés devant la prochaine commission au début de 2025.

Madame la Ministre, combien de dossiers ayant reçu un avis positif de l'inspection de l'ADEPS sont-ils en attente? Confirmez-vous qu'une commission se réunira au début de 2025? Si oui, selon quel calendrier? Quelle incidence les dossiers de 2024 en attente auront-ils sur le budget de 2025?

Ce nouveau processus mériterait déjà une analyse dès le début de 2025 pour voir comment améliorer son efficacité et sa lisibilité pour les acteurs de terrain.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – À ce jour, pour un budget disponible de 150 000 euros en 2024, vingt dossiers ont été retenus pour un montant de 76 161,76 euros; onze nouveaux dossiers ont été soumis à ma signature pour un montant global de 75 886,86 euros. Seize dossiers déposés en 2023 et au début de 2024 sont finalisés et en attente d'être engagés sur le budget de 2025; un peu moins de dix dossiers déposés durant la nouvelle législature sont en cours de finalisation.

Sur la base des premières estimations, ces dossiers en attente consommeront déjà les budgets disponibles en 2025. Les nouvelles demandes devront donc vraisemblablement attendre 2026 avant de pouvoir être acceptées. Les moyens consacrés à l'acquisition de matériel sportif ne permettent pas de répondre à toutes les demandes. Dans sa situation budgétaire actuelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut se permettre d'être le seul acteur public à couvrir les besoins des structures locales; tous les niveaux de pouvoir doivent y contribuer.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces données chiffrées précises. Il est louable de travailler avec des enveloppes budgétaires maîtrisées et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a effectivement pas vocation à répondre à l'ensemble des besoins.

Néanmoins, il ressort déjà de votre réponse qu'une amélioration du processus est nécessaire. En effet, le budget est déjà épuisé alors que nous ne sommes pas encore

en 2025. Il serait logique de revoir le fonctionnement du mécanisme pour clarifier les choses auprès des acteurs et empêcher ceux-ci d'introduire des dossiers qui n'aboutiront pas de toute façon.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, de Mme Özlem Özen, intitulées «Statutarisation des membres du personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles – résultat de la négociation» et «Mise en œuvre du Règlement européen sur la liberté des médias (*European Media Freedom Act*, EMFA). Quid de l'avancement de la concrétisation des dispositions en Fédération Wallonie-Bruxelles? Il y a urgence face aux risques répétés de censure», de Mme Sabine Roberty, intitulée «Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) – Bilan annuel des médias de proximité», de Mme Anne Lambelin, intitulée «Rapport du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur le contrôle annuel des médias de proximité – exercice 2023», de Mme Manon Vidal, intitulée «Conclusions du conclave budgétaire, rencontre avec les fédérations sportives et augmentation des cotisations dans les clubs», de M. Christophe Bastin, intitulée «Intégration du pickleball au sein de Tennis Padel Wallonie-Bruxelles», et de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Attestation médicale d'absence de contre-indication à la pratique sportive: stop ou encore?», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11h25.*